

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 septembre 2023

## PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CF166

présenté par  
le Gouvernement**ARTICLE 17**

I. – Rédiger ainsi les deuxième et dernière lignes du tableau de l'alinéa 2 :

En % PIB	21,7	21,9	21,9	21,9	21,8
En milliards d'euros courants	610,9	641,8	665,2	685,8	705,4

II. – En conséquence, substituer à la dernière ligne du tableau de l'alinéa 4 la ligne suivante :

En milliards d'euros courants	247,6	254	262,5	270,1	278,0
-------------------------------	-------	-----	-------	-------	-------

III. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 6 :

<b>Sous-objectifs ONDAM (en %)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Soins de ville	3,7	3,5	3,0	2,7	2,7
Établissements de santé	5,2	3,2	2,6	2,7	2,8
Établissements et services pour personnes âgées	6,7	4,6	4,8	4,5	4,2
Établissements et services pour personnes handicapées	6,5	3,4	3,1	3,1	3,1
Fonds d'intervention régional et soutien national à l'investissement	6,5	-4,7	3,4	3,4	3,4
Autres prises en charge	10,2	4,6	4,9	4,9	4,9

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement actualise l'article 17 de l'ensemble des informations nouvelles et des dernières données de la programmation pluriannuelle. Cet amendement assure ainsi la cohérence de l'article avec la LFSS 2023 telle qu'adoptée par le Parlement et avec le PLFSS 2024.

Cet amendement élargit la programmation aux années 2026 et 2027 en cohérence avec la programmation sur les finances publiques et les informations du PLFSS 2024.